

Les contes de MAUHARGAT

Chapitre 9 : « Quand les cagots révèlent les contradictions des « gadjés » »

« Un cop era » (Il était une fois) une communauté de « Bienheureux » familiarisée avec la présence de « cagots », une population aux origines imprécises, victime d'une relégation ancestrale.

Un stationnement décapant

Il arrive donc que l'intercommunalité en charge des « cagots » procède à la mise à jour de l'aire d'accueil des semi-nomades, située sur l'autre rive.

Le maire des « Bienheureux », en charge de la présidence de l'intercommunalité, propose au Conseil Municipal d'accueillir pour six mois un groupe familial conduit par l'incomparable Dédé : accord est donné.

Les six caravanes sont installées sur le palud en contrebas de l'esplanade des troglodytes, à l'écart de tout voisinage et à proximité de l'eau et de l'électricité.

Or, l'esplanade équipée d'un bar-coin traiteur avec salle de réunions et abri sous tente, est régulièrement mise à disposition pour des manifestations associatives et des fêtes familiales.

Bien entendu, la perspective d'une cohabitation avec les « cagots » ne laisse pas indifférents les futurs utilisateurs. Le maire, rassurant, livre le mode d'emploi : négocier les règles de voisinage avec l'habile Dédé.

Le temps passant, il s'avère que les « Bienheureux » détenteurs d'un capital culturel, à ce titre déclarés antiracistes, prennent la précaution de transférer leurs rencontres privées sur un site équivalent, dans une commune voisine. Interrogés par le maire, les intéressés mettent en avant la préservation de leurs enfants face à tout risque éventuel, émanant de gens « qui ne sont pas comme nous » ... « Sic transit gloria mundi ».

A l'inverse, les tenants du bon sens populaire, présumés a priori racistes, parfois agressifs avec les « cagots », ne changent rien à leurs agapes. Ils discutent d'égal à égal avec Dédé, bière à l'appui, les contours d'une possible contiguïté. Vous avez dit « commun decency » ?

Des portiques résurgents

Survient le moment où, au bout de six mois, les travaux du terrain d'accueil ne sont pas achevés et le maire est conduit à demander une prolongation de trois mois au Conseil Municipal.

A ce stade, revient à la surface l'occupation sauvage de ce même terrain, un jour de repas de mariage sur l'esplanade. Six caravanes sur trente en attente avaient fait une entrée tonitruante, après sciage des potelets bois de dissuasion.

Lors de son intervention, le maire avait eu l'avantage de vivre l'expérience du ronronnement d'une tronçonneuse à 5 cm de ses mollets, maniée par des cagots furieux.

Le Conseil Municipal avait alors mis à l'étude des dispositifs supplémentaires de dissuasion et en particulier des portiques infranchissables par les caravanes.

Ces portiques devaient être implantés en limite du domaine privé communal pour protéger les entrées du « jardin de ville » situé au pied de l'enceinte fortifiée.

Des élus suggèrent donc d'activer l'implantation des portiques mais pour les établir cette fois sur la voie publique desservant l'ensemble des bords de Garonne.

La honte ou la nécessité

Les termes du débat municipal sont posés : acceptation ou non des trois mois de prolongation, implantation ou non de portiques sur le domaine public.

La fraction officiellement antiraciste se déclare résignée à exclure définitivement les « cagots » du site. Il convient de sécuriser la jouissance du « jardin de ville » par les « gadjés », c'est-à-dire les « non-cagots ».

Et la portion présumée raciste, démunie d'une capacité d'argumentation en réunion, rallie le panache des dépositaires du savoir.

Seuls 5 élus, dont le maire, se déclarent interloqués par une telle décision qui jette aux orties toute indulgence à l'égard de la précarité que vivent les « cagots ».

Et le maire de conclure avec émotion ou théâtralité, selon le jugement porté : « Ce soir, j'ai honte d'être « Bienheureux » ».

Le lendemain, la réaction du bon sens populaire ne se fait pas attendre : des élus viennent au chevet du maire pour le consoler « du mal qui lui a été fait ».

Bien sûr, l'intéressé précise que l'évènement a une portée qui dépasse les émotions personnelles : encore une fois, l'antiracisme ne peut se limiter à une posture, il doit se mettre en pratique ici et maintenant.

« La bête immonde qui sommeille en chacun de nous n'est pas morte » écrivait Bertolt BRECHT.

« Et cric et crac, moun conte es acabat »

PS : Toute ressemblance avec des personnes, des faits et des lieux existants ou ayant existé, est tout à fait fortuite, bien entendu.